



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Nous informons les familles que les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021/2022, concernant **les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2018**, débuteront en Mairie dès le lundi 04 janvier 2021.

- **du 04 au 29 janvier 2021** : uniquement pour les enfants nés en 2018 et faisant leur entrée en petite section de maternelle.
- **à compter du 1er mars 2021** pour tous les enfants des autres sections.

Dans ce contexte contraint, la municipalité a décidé de maintenir un protocole de rigueur, afin de ne pas faire prendre de risque aux familles. Vous ne serez donc pas reçu au service scolaire.

Vous aurez néanmoins deux possibilités pour l'inscription de vos enfants :

- soit en adressant tous les documents par mail au service scolaire : [n.pina@mairie-nanslespins.fr](mailto:n.pina@mairie-nanslespins.fr) en précisant en objet : « Inscription scolaire 2021-2022 »
- soit en déposant tous les justificatifs en mairie, à l'accueil uniquement, selon les horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00  
Mardi : 8h30 – 12h00  
Mercredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00  
Jeudi : 8h30 – 12h00  
Vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Les documents **obligatoires** à fournir pour l'enregistrement des inscriptions sont les suivants :

- Le livret de famille (+ copie page parent et enfant)
- La fiche individuelle complétée à télécharger [ici](#)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photo récente de l'enfant
- Carnet de santé (+ copie page vaccins Tétanos/Polio)
- Certificat de radiation si l'enfant a été scolarisé dans une autre commune
- Un extrait de jugement de divorce attestant de la garde de l'enfant si divorce ou séparation + l'autorisation écrite et la CNI de l'autre parent

Aucune inscription ne sera effectuée en l'absence de l'un de ces documents.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service scolaire au **04.94.37.21.46**.

